



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

**Séance du 4 juin 2020**

L'an deux mille vingt, le quatre juin, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le 29 mai 2020, s'est assemblé à la salle des fêtes de Vauhallan, sous la présidence de Monsieur GLEIZE, Maire de Vauhallan.

<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>Exercice :</b>	<b>19</b>	<b>Présents :</b>	<b>19</b>	<b>Votants :</b>	<b>19</b>
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Taouès COLL, Alain SCHMITT, Marianne PERDRIJAT, Geneviève SHATER, Olivier MUSY, Lina LEMARIE, Sébastien VELLUET, Hélène LEVERNIEUX, Guy HALGAND, Bénédicte ALLENET, Alexandre SIGNORET, Edwige BONNEFOY, Eric MORISSET, François HILLION, Katia EMIG					
Représentées :						
Absents :						
<b>Secrétaire :</b>	Vincent PAIN					

A 20h35 le quorum étant atteint, Monsieur Bernard GLEIZE, Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur Vincent PAIN est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2020 au vote. Il est adopté à l'unanimité (Marianne Perdrijat arrivée après le vote du PV).

**Délibération n°13/2020 : Indemnités des élus (Maire, adjoints, conseillers municipaux délégués)**

Les indemnités du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux délégués sont encadrées par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment par ses articles L.2123-20-1 et suivants.

Le taux maximal de l'indice 1027 servant au calcul des indemnités est de 51.6 % pour le Maire et de 19,8 % pour chacun des 5 adjoints désignés faisant ainsi une enveloppe maximale globale de 70 289,24 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 19 voix pour, décide de répartir les indemnités des élus en fonction de l'indice 1027 comme suit :

	Pourcentage	Montant brut annuel
Maire	29,5 % de l'indice 1027	13 768,44 €
Adjoints au Maire	12,90 % de l'indice 1027	6 020,76 € x5
Conseillers municipaux délégués	6,5 % de l'indice 1027	3 033,84 € x5
<b>Enveloppe globale</b>		<b>59 041,44 €</b>

**Délibération 14 à 24 :** Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales permet, par décision prise à l'unanimité du Conseil Municipal, de désigner des Membres

du Conseil Municipal, pour remplir des fonctions ou siéger dans les organismes extérieurs sans avoir nécessairement recours au vote à bulletin secret.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder à la nomination des membres de la Commission d'Appel d'Offres, de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges, du Centre Communal d'Actions Sociale, du Comité National d'Action Sociale et des conseils d'écoles.

#### **Délibération n°14/2020 : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offre (CAO).**

La désignation des membres de la Commission d'appel d'offres est régie par l'article 22 du Code des marchés publics.

**Pour la commune de Vauhallan, le Maire est président de droit de la Commission d'appel d'offres et le conseil municipal doit élire en son sein 3 membres titulaires et 3 suppléants.**

1 seule liste présentée à savoir :

Titulaire : Vincent PAIN, Alain SCHMITT, François HILLION

Suppléant : Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Katia EMIG

**Après vote, à l'unanimité, 19 voix pour, la Commission d'appel d'offres est constituée comme suit :**

- Titulaires : Vincent PAIN, Alain SCHMITT, François HILLION,
- Suppléants : Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Katia EMIG

#### **Délibération n°15/2020 : Désignation des délégués du Conseil Municipal à la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges (CLETC)**

2 représentants doivent être désignés parmi les conseillers municipaux pour siéger à ladite commission de la CPS chargée d'évaluer les charges financières des transferts de compétences.

Monsieur Vincent PAIN et Monsieur Bernard GLEIZE se portent candidats.

**Après vote, ont obtenu :**

Monsieur Vincent PAIN 19 voix pour

Monsieur Bernard GLEIZE 19 voix pour

Messieurs PAIN et GLEIZE sont élus à l'unanimité pour représenter la commune au sein de la CLETC.

#### **Délibération n°16/2020 : Fixation du nombre d'administrateurs et désignation des délégués du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S).**

Le code de l'action sociale et des familles exige un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire propose de fixer à cinq le nombre d'administrateurs du CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe à 5 le nombre de conseillers municipaux élus et à 5 le nombre de personnes nommées par arrêté municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

2 listes sont candidates :

- Liste A constituée de Olivier MUSY, Pascal NAWROCKI, Bénédicte ALLENET, Hélène LEVERNIEUX - MORONVALLE et Taouès COLL
- Liste B constituée de Katia EMIG et François HILLION

La liste A ayant obtenu 17 voix, obtient 4 sièges

La liste B ayant obtenu 2 voix obtient 1 siège

**Sont élus**, par application du scrutin de la répartition proportionnelle au plus fort reste :

Olivier MUSY  
 Pascal NAWROCKI  
 Bénédicte ALLENET  
 Hélène LEVERNIEUX - MORONVALLE  
 Katia EMIG

En tant que membres du Conseil d'Administration du CCAS

**Délibération n°17/2020 : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Locales (C.N.A.S.)**

La commune de Vauhallaan a adhéré au CNAS pour son personnel municipal. Après chaque renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un représentant parmi les élus et un représentant parmi le personnel. Monsieur Olivier MUSY se porte candidat comme délégué des élus et Madame Béatrice GILARDEAU comme déléguée des agents.

**Après vote, ont obtenu :**

Monsieur Olivier MUSY	19 voix pour
Madame Béatrice GILARDEAU	19 voix pour

Monsieur MUSY est élu à l'unanimité comme délégué des élus et Madame GILARDEAU est élue à l'unanimité comme déléguée des agents, pour représenter la Commune au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Locales (C.N.A.S.).

**Délibération n°18/2020 : Désignation d'un représentant de la Commune au sein des conseils d'école**

L'article D 411-1 du code de l'éducation précise que :

« Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

1° Le directeur de l'école, président ;

2° Deux élus : a) Le maire ou son représentant ; b) Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal

.....»

S'est porté candidat Monsieur Pascal NAWROCKI.

**Après vote, a obtenu :**

Monsieur Pascal NAWROCKI : 19 voix pour

Monsieur Pascal NAWROCKI est désigné à l'unanimité comme délégué pour représenter la Commune au sein des conseils d'école.

**Délibération n°19/2020 : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre (S.I.A.B.).**

La commune de Vauhallan dispose de 2 sièges de titulaires et de 2 sièges de suppléants au sein dudit syndicat.

Se sont portés candidats Mesdames Dominique DUMAS et Geneviève SHATER comme membres titulaires.

Se sont portés candidats Messieurs Eric MORISSET et Sébastien VELLUET comme membres suppléants.

**Après avoir voté, ont obtenu :**

Madame Dominique DUMAS 19 voix pour

Madame Geneviève SHATER 19 voix pour

Monsieur Eric MORISSET 19 voix pour

Monsieur Sébastien VELLUET 19 voix pour

Mesdames Dominique DUMAS et Geneviève SHATER sont élues à l'unanimité comme titulaires.

Messieurs Eric MORISSET et Sébastien VELLUET sont élus à l'unanimité comme suppléants, pour représenter la Commune au Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre (S.I.A.B.).

**Délibération n°20/2020 : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée (S.I.E.I.)**

La commune de Vauhallan dispose de 2 sièges de titulaires et de 2 sièges de suppléants au sein dudit syndicat.

Se sont portés candidats Messieurs Olivier MUSY et Pascal NAWROCKI comme membres titulaires et Madame Hélène LEVERNIEUX MORONVALLE et Monsieur Eric MORISSET comme suppléants.

**Après vote, ont obtenu :**

Monsieur Olivier MUSY 19 voix pour

Monsieur Pascal NAWROCKI 19 voix pour

Madame Hélène LEVERNIEUX MORONVALLE 19 voix pour

Monsieur Eric MORISSET 19 voix pour

Messieurs Olivier MUSY et Pascal NAWROCKI sont élus à l'unanimité comme titulaires.

Madame Hélène LEVERNIEUX MORONVALLE et Monsieur Eric MORISSET sont élus à l'unanimité comme suppléants, pour représenter la Commune au Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée (S.I.E.I.)

**Délibération n°21/2020 : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal pour la gestion du Collège Émile ZOLA.**

La commune de Vauhallan dispose de 2 sièges de titulaires et de 2 sièges de suppléants au sein dudit syndicat.

Se sont portés candidats Monsieur Pascal NAWROCKI et Marianne PERDRIJAT comme membres titulaires et Madame Edwige BONNEFOY et Monsieur Eric MORISSET comme suppléants.

**Après vote, ont obtenu :**

Monsieur Pascal NAWROCKI 19 voix pour

Madame Marianne PERDRIJAT 19 voix pour

Madame Edwige BONNEFOY 19 voix pour  
Monsieur Eric MORISSET 19 voix pour

Monsieur Pascal NAWROCKI et Madame Marianne PERDRIJAT sont élus à l'unanimité comme titulaires.  
Madame Edwige BONNEFOY et Monsieur Eric MORISSET sont élus à l'unanimité comme suppléantes, pour représenter la Commune au Syndicat Intercommunal pour la gestion du Collège Émile ZOLA.

### **Délibération n°22/2020 : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Syndicat intercommunal pour la création et le fonctionnement d'un centre de montagne**

La commune de Vauhallan dispose de 2 sièges de titulaires et de 2 sièges de suppléants au sein dudit syndicat.

Se sont portés candidats Monsieur Bernard GLEIZE et Madame Dominique DUMAS comme membres titulaires et Madame Marianne PERDRIJAT et Monsieur Eric MORISSET comme suppléants.

#### **Après vote, ont obtenu :**

Monsieur Bernard GLEIZE 19 voix pour  
Madame Dominique DUMAS 19 voix pour

Madame Marianne PERDRIJAT 19 voix pour  
Monsieur Eric MORISSET 19 voix pour

Monsieur Bernard GLEIZE et Madame Dominique DUMAS sont élus à l'unanimité comme titulaires.  
Madame Marianne PERDRIJAT et Monsieur Eric MORISSET sont élus à l'unanimité comme suppléants, pour représenter la Commune au Syndicat intercommunal pour la création et le fonctionnement d'un centre de montagne.

### **Délibération n°23/2020 : Constitution des commissions municipales permanentes et désignation de leurs représentants**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, 18 voix pour et une abstention**

**Décide** de la création de 7 commissions municipales désignées comme suit :

<b>Commission municipale permanente</b>	<b>Nombre de membres (en dehors du Maire, Président de droit)</b>
Finances – Ressources Humaines et intercommuna	7 membres <sup>1</sup>
Action sociale, solidarités, habitat, santé et handicap	7 membres <sup>1</sup>
Développement du durable, environnement, mobilités, aménagements, urbanisme et PLU	7 membres <sup>1</sup>
Petite enfance, scolaire, jeunes, séniors, famille et jumelage	7 membres <sup>1</sup>
Communication, numérique, patrimoine et tourisme	7 membres <sup>1</sup>
Travaux, voirie, Prévention et sécurité	7 membres <sup>1</sup>
Évènementiel, vie associative, sports, culture artisanat d'art	7 membres <sup>1</sup>

<sup>1</sup> dont 6 membres de la liste majoritaire et un membre de l'autre liste pour permettre l'expression pluraliste des élus.

**Précise** que leur fonctionnement est régi par le règlement intérieur du conseil municipal

**Après en avoir délibéré à la majorité, 18 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal** procède à la désignation des membres des commissions municipales à main levée comme suit :

<b>Commission municipale</b>	<b>Rôle / compétences</b>	<b>Composition</b>
Aux Finances, aux ressources humaines et à l'intercommunalité	Budgets, Décisions modificatives, Comptes administratifs, subventions, budget participatif, (plutôt dans le thème suivant), actions vis à vis commerçants, producteurs locaux et artisans, sujets d'intercommunalité ne relevant d'une des 6 autres commissions municipales	Bernard Gleize (Président de droit)  7 membres : Vincent Pain, Pascal Nawrocki, Dominique Dumas, Taouès Coll, Alain Schmitt, Guy Halgand, François Hillion
A l'action sociale, aux solidarités, à l'habitat, à la santé et à l'handicap	Politique sociale mise en œuvre par le CCAS, actions spécifiques concernant l'aide et le soutien aux personnes en difficulté, en faveur de l'handicap, emploi, insertion, politique de l'habitat social, interactions avec le cabinet médical, Plan de sauvegarde de la Commune (PCS) ....	Bernard Gleize (Président de droit)  7 membres : Olivier Musy, Pascal Nawrocki, Bénédicte Allenet, Hélène Moronvalle, Eric Morisset, Guy Halgand, Katia Emig
Au développement durable, à l'environnement, aux mobilités, à l'aménagement, à l'urbanisme et au PLU	Sujets liés à l'environnement, à la transition écologique et énergétique, grands projets d'aménagement, circulations douces, Mobilités, agriculture, déchets, autorisation d'urbanisme, DICT (Déclaration d'intention de commencement de travaux), assainissement, coordination révision du PLU,...	Bernard Gleize (Président de droit)  7 membres : Dominique Dumas, Geneviève Shater, Alain Schmitt, Bénédicte Allenet, Éric Morisset, Alexandre Signoret, François Hillion
A la petite enfance, au scolaire, aux jeunes, aux séniors, à la famille et au jumelage	Actions pour la petite enfance, la jeunesse, la famille et les aînés. CMJ et Conseil des aînés, actions pour favoriser les liens intergénérationnels, jumelage, restauration scolaire, ...	Bernard Gleize (Président de droit)  7 membres : Pascal Nawrocki, Olivier Musy, Edwige Bonnefoy, Marianne Perdrijat, Hélène Moronvalle, Lina Lemarié, Katia Emig
A la communication, au numérique, au patrimoine et au tourisme	Politique de communication, documents de communication, site de la mairie, fracture numérique, dématérialisation, rencontres citoyennes, référents de quartier, accueil nouveaux Vauhallanais, patrimoine architectural et naturel, bibliothèque, syndicat d'initiative et l'OTPS (office du tourisme Paris Saclay) , ...	Bernard Gleize (Président de droit)  7 membres : Marianne Perdrijat, Hélène Moronvalle, Taouès Coll, Lina Lemarié, Vincent Pain, Dominique Dumas, Katia Emig

Aux travaux, à la voirie, à la prévention et à la sécurité	Travaux d'entretien, demandes liées à la voirie (occupation domaine public, modification de la circulation, ...), mesures de prévention et de sécurité (voisins solidaires, sécurité routière et piétonne, ...), espaces verts, cimetière, CPI (Centre de Proximité Intercommunal), équipements municipaux, stationnement, signalétique, jardin partagé, ruches, ...	Bernard Gleize (Président de droit)  7 membres : Alain Schmitt, Dominique Dumas, Sébastien Velluet, Geneviève Shater, Marianne Perdrijat, Alexandre Signoret, François Hillion
A l'évènementiel, à la vie associative, aux sports, à la culture, et à l'artisanat d'art	Évènements municipaux et d'activités culturelles (journée du patrimoine, ...), dimension écoresponsable des évènements, des relations et relais avec les associations, forum des associations, équipements sportifs, artisanat d'art local, ...	Bernard Gleize (Président de droit)  7 membres : Lina Lemarié, Guy Halgand, Taouès Coll, Dominique Dumas, Marianne Perdrijat, Sébastien Velluet, Katia Emig

**Délibération n°24/2020 : Désignation de trois délégués du Conseil Municipal au sein de la commission d'admission de la maison de la petite enfance.**

La commission d'admission doit se réunir régulièrement, pour l'attribution des places à la maison de la petite enfance.

Se sont portés candidats Messieurs Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI et Olivier MUSY

Le vote ayant eu lieu à mains levées les résultats sont les suivants :

Monsieur Bernard GLEIZE	19 voix pour
Monsieur Pascal NAWROCKI	19 voix pour
Monsieur Olivier MUSY	19 voix pour

Messieurs Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI et Olivier MUSY sont désignés à l'unanimité pour représenter le Conseil Municipal au sein de la Commission d'admission de la Maison de la petite enfance.

***Clôture de la séance à 21h25***